

Initiatives ministérielles

Des voix: Le vote.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion n° 5.

Les motions nos 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 17, 23, 26, 31, 33, 34, 36, 42, 43, 49, 50, 54, 56, 57, 61, 62, 66, 66A, 67, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 79, 81A, 85, 88 et 90 sont regroupées pour les fins du débat.

• (1610)

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

[Traduction]

Des voix: D'accord.

M. Blenkarn: J'invoque le Règlement. Monsieur le Président, je crois que si vous le demandiez, il y aurait consentement unanime à retirer de la liste la motion n° 57. Je pense que nous nous entendons pour modifier légèrement cette motion et mon collègue de Nickel Belt me dit qu'il voudrait intervenir séparément sur cette question.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Nous pourrions donc accélérer les travaux en mettant de côté la motion n° 57 conformément à ce qui est ressorti de nos consultations.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les députés ont entendu la suggestion du député de Mississauga-Sud. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Des voix: D'accord.

Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est d'accord.

Le vote suivant porte sur la motion n° 53. Le résultat du vote sur la motion n° 53 s'appliquera à la motion n° 55.

[Français]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Un peu comme je l'ai fait pour le premier groupe de motions, comme toutes ces motions sont inscrites au nom du ministre d'État (Finances), je proposerais que je sois dispensé de la lecture. Y consent-on?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

L'hon. Monique Landry (au nom du ministre d'État (Finances)) propose:

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Motion n° 8.

Qu'on modifie le projet de loi C-4 à l'article 44, par:

a) substitution, à la ligne 10, page 27, de ce qui suit:

«(3) Sous réserve du paragraphe (4) et de l'article 260, la société»;

b) insertion, après la ligne 13, page 27, de ce qui suit:

«(4) Dans le cas où la société exerce son activité commerciale ou s'identifie sous un autre nom que sa dénomination sociale, le ministre peut, par arrêté, lui interdire d'utiliser cet autre nom s'il est d'avis que celui-ci est visé à l'un des alinéas 41a) à e).»

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.